



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 30682

### Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de la gynécologie médicale dans notre pays. En effet, la gynécologie médicale permet aux femmes de bénéficier d'un suivi gynécologique de qualité tout au long de leur vie. L'intérêt de cette spécialité est reconnu par la majorité des femmes attachées à leurs gynécologues médicaux dans une relation de confiance, d'écoute, d'intimité et de disponibilité, bien distincte d'une prise en charge par le médecin généraliste de la famille. De plus, la gynécologie médicale revêt une importance majeure pour la santé des femmes. De fait, la nécessité d'un suivi gynécologique régulier par un spécialiste n'est plus à démontrer, tout particulièrement en matière de prévention et de dépistage précoce des cancers ou de maladies sexuellement transmissibles. Aujourd'hui, cette spécialité souffre cruellement du manque de praticiens, avec seulement une vingtaine de gynécologues médicaux formés chaque année. Elle lui demande donc quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour garantir la spécificité française de la gynécologie médicale et son efficacité dans le cadre des politiques de santé publique.

### Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le nombre de postes offerts depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Erhel](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30682

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 septembre 2008, page 7947

**Réponse publiée le** : 21 octobre 2008, page 9080